



Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi 24 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET - Gérard BAKINN – Anne-Sophie RUELLE - Jacques DECHENAU – Jean-Marc GRAND - Sarine VELLA - Daniel SUAREZ - Colette ROULLET – François FASCIAUX - Céline DI DOMENICO - Didier JUAREZ - Cécilia BOURGIN – Michelle NOWAKOWSKI - Sébastien GRIVEL - Gaëlle FAOU – Karine MAURINAUX - Christian GIRAUD – Serge SANTARELLI - Séverine GALBRUN - Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO

Procurations : Yasmine GONAY à Anne-Sophie DESOBLIN-RUELLE
Fabien MYLY à Sarine VELLA
Nathalie CHEVALIER à Gérard BAKINN
Karine REGOBIS à Céline DI DOMENICO
Sylvain GARREAU à Jean-Marc GRAND
Patrick LOMBARD à Jacques DECHENAU
Florence SCHAMBEL à Karine MAURINAUX
Cécilia GRANGE à Guillaume CARASSIO

Secrétaire de séance : Cécilia BOURGIN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2024

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	21
Procurations :	08
Votants :	29

Le Quorum est atteint

Délibération n°2024/38 Décision modificative N°1 au budget primitif 2024

Envoyé en Préfecture le

Publié le

Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Objet : Décision modificative n°1 au budget primitif 2024

Vu la délibération du 29 janvier 2024, portant vote du budget primitif principal 2024,

Vu la délibération du 25 mars 2024, correspondant à l'affectation des résultats pour l'exercice 2023,

Vu la délibération du 25 mars 2024, relative au vote du budget supplémentaire de l'exercice 2024,

Vu l'avis de la commission « Budget, Finances, Personnel, Affaires générales et Police Municipale » en date du 10 juin 2024 ;

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget supplémentaire 2024, il y a lieu de procéder à des réajustements en plus ou en moins, en dépenses et en recettes,

Vu l'ensemble des éléments détaillées ci-dessous,

Concernant la section de fonctionnement :

Fonctionnement					
CHAP	LIBELLE	DEPENSES	CHAP	LIBELLE	RECETTES
68	Dotations pour dépréciation d'actifs circulants	8 891,00	74	Dotation, subventions et participations – DSR	46 774,00
011	Charges à caractère général	5 080,00			
014	Atténuation de produits	17 803,00			
042	Amortissements	15 000,00			
		46 774,00			46 774,00

Chapitre 68 - Dotations pour dépréciation d'actifs circulants : ajout de 8 891,00 € correspondant à la provision pour risque d'impayés.

Chapitre 74 – Dotation, subventions et participations : recette de 46 774,00 € correspondant à la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

Chapitre 011 : Charges à caractère général : ajout de 5 080,00 € au gestionnaire Finances afin d'équilibrer la présente décision modificative.

Chapitre 014 – Atténuation de produits : Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU : ajout de 17 803,00 € correspondant à une augmentation du prélèvement au titre de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) qui sera donc d'environ 153 000 € pour l'année 2024.

Chapitre 042 – opération d'ordre entre sections : réajustement des écritures d'amortissement à hauteur de 15 000,00 €.

Concernant la section d'investissement :

Investissement					
CHAP	LIBELLE	DEPENSES	CHAP	LIBELLE	RECETTES
21	Immobilisations corporelles	15 000,00	040	Amortissements	15 000,00
041	Opérations patrimoniales	1 084 718,00	041	Opérations patrimoniales	1 084 718,00
		1 099 718,00			1 099 718,00

Chapitre 21 – immobilisations corporelles : affectation de 15 000,00 € sur l'enveloppe des travaux non affectés du service bâtiments.

Chapitre 040 – opération d'ordre entre sections : réajustement des écritures d'amortissement : 15 000,00 € en recettes.

Chapitre 041 – opérations patrimoniales : ajout de 1 084 718 € en dépenses et en recettes dans le cadre des écritures relatives à l'opération Médiathèque.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, **décide par 21 pour et 8 contre** (Mme MAURINAUX, M. GIRAUD, Mme SCHAMBEL, M. SANTARELLI, Mme GALBRUN, M. CARASSIO, Mme CHALVIN et Mme GRANGÉ) :

- **D'ADOPTER** la décision modificative N°1 au budget supplémentaire 2024 telle que présentée ci-dessus.

ANNEXES :
Sans objet

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

Cécilia BOURGIN

Guy GENET

RESULTAT DU VOTE : 21 pour, 8 contre